

# **ASSEMBLEE DE CORSE**

2 EME SESSION ORDINAIRE DE 2020

REUNION DES 24 ET 25 SEPTEMBRE 2020

**RAPPORT DE MONSIEUR  
LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**PRUCEDURA DI DESIGNAZIONE DI DECI CITADINI PÀ  
PARTICIPÀ A U CUMITATU DI VALUDAZIONE DI  
PULITICHE PUBLICHE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA**

**PROCEDURE DE DESIGNATION DE DIX CITOYENS POUR  
PARTICIPER AU COMITE D'EVALUATION DES  
POLITIQUES PUBLIQUES DE L'ASSEMBLEE DE CORSE**

## RAPPORT DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

L'Assemblée de Corse, par sa délibération du 14 février 2020 relative à la modernisation des pratiques institutionnelles de l'Assemblée de Corse, a souhaité engager une évaluation des politiques publiques aux fins de garantir l'efficacité et la transparence de la démocratie au service du citoyen. Dans ce cadre, elle a ainsi mandaté la Conférence des Présidents pour qu'elle lui soumette des propositions visant à la mise en place d'un comité d'évaluation associant notamment les usagers et les bénéficiaires de politiques publiques.

Lors de sa réunion du 17 juillet 2020, la Conférence des Présidents a ainsi fait des propositions de composition du Comité d'évaluation qui s'intègre dans la démarche d'ensemble engagée par la Collectivité de Corse sur la transparence de la vie démocratique, au côté de la Commission de déontologie et de la Questure de l'Assemblée de Corse.

C'est ainsi qu'elle a proposé à l'Assemblée de Corse, qui l'a adopté à l'unanimité par sa délibération n° 20/118 AC du 31 juillet 2020, une nouvelle composition de ce Comité d'évaluation qui comporte désormais cinquante membres et qui sera présidé par une personnalité extérieure à l'Assemblée de Corse, désigné notamment par des représentants des citoyens, au nombre de dix.

Afin de permettre d'installer ce comité, qui comporte, conformément à la délibération précitée, des représentants permanents de la Collectivité de Corse et deux collègues de personnalités extérieures, il convient de procéder à la désignation des dix représentants des citoyens selon la procédure du tirage au sort.

Pour ce faire, je vous propose de lancer dans la presse et les réseaux sociaux, dès l'adoption du présent rapport, l'avis d'appel à candidature ci-joint.

Cette procédure, relativement simple, imposera toutefois un contrôle des opérations de sélection et de tirage au sort de ces candidatures, afin qu'aucune contestation ne puisse intervenir a posteriori.

Je précise que ces candidatures devront comporter une lettre de motivation et un curriculum vitae et que ne seront pas retenues celles qui présenteront les critères d'incompatibilité ci-après fixés par l'Assemblée de Corse dans sa délibération précitée du 31 juillet 2020, à savoir :

- Les élus en exercice et ceux qui ont exercé des fonctions d'élus dans les cinq années précédentes, à l'exception des conseillers municipaux des communes de moins de 500 habitants ;
- Les fonctions électives (politiques et/ou consulaires) et consultatives.

Je vous propose par conséquent de m'autoriser à prendre l'attache de la **Chambre interdépartementale des huissiers de justice de Corse** pour solliciter un maximum de trois propositions chiffrées, avant le 15 octobre 2020 dans la limite d'un plafond de 5000 euros (à imputer sur les crédits de fonctionnement de l'Assemblée de Corse) qui préciseront ainsi l'intervention d'un huissier pour contrôler et surveiller les opérations suivantes :

- Le comptage du nombre de demandes reçues et leur complétude ;
- La constatation du rejet des dossiers incomplets et inéligibles ;
- La sélection des dossiers complets et éligibles à soumettre à la Conférence des Présidents ;
- Le tirage au sort des citoyens, en présence de l'huissier désigné, lors d'une réunion spécifique de la Conférence des Présidents ;
- La rédaction du procès-verbal de désignation des dix citoyens tirés au sort par l'huissier et la communication officielle, dans un délai maximum de deux jours, de ce procès-verbal dûment signé, au Président de l'Assemblée de Corse.

Je porte à votre connaissance que je rendrai compte ensuite à la Conférence des Présidents de la proposition d'intervention de l'huissier qui sera retenu.

Enfin, les dix citoyens sélectionnés seront rapidement informés de leur désignation qui interviendra le 17 novembre 2020 au plus tard. Ils participeront alors, avec les dix-sept personnalités extérieures du 1<sup>er</sup> collège, au jury de désignation des trois représentants d'associations culturelles et des trois représentants des associations de défense de l'environnement, présidé par le Président de l'Université de Corse.

Une fois l'ensemble des membres désignés, le comité d'évaluation pourra être installé avant la fin du mois de novembre et un Président sera désigné parmi les deux collèges de personnalités extérieures et les citoyens, les membres permanents de la Collectivité de Corse ne participant pas à cette désignation.

Notre Assemblée aura ainsi achevé son travail de mise en place des outils indispensables pour garantir l'efficacité et la transparence de la démocratie au service du citoyen, conformément à des engagements anciens, à savoir la commission de déontologie, la Questure et la commission d'évaluation des politiques publiques de l'Assemblée de Corse.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.